

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 4-248-1917 nommant M. Séré, Administrateur des Colonies, Juge Président du Tribunal de 1ère Instance de Djibouti par intérim en remplacement de M.Eyquem nommé Juge de Paix à Nossi-Bé

n° 4-248-1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 juin 1917

Numéro JO
n° 248 du 30/06/1917

Date du numéro
30 juin 1917

VISAS

L'Inspecteur général des Colonies délègue dans les fonctions de Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Officier de la Légion d'Honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu les décrets des 4 Février 1901 et 25 Juillet 1911, portant réorganisation du Service Judiciaire à la Côte Française des Somalis.

Vu le Décret du 2 Mars 1910 sur la solde et accessoires de solde du personnel colonial : Vu le décret du 19 Mai 1917 nommant M. Eyquem, Président du Tribunal de Première Instance de Djibouti Juge de Paix à Nossi-Be.

Vu l'arrêté du 25 Juin 1917, fixant la date du départ de Mr. Eyquem à destination de Nossi-Be.

Vu les nécessités du service, Sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, et sous réserve de l'approbation de Mr. le Ministre des Colonies.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Mr. Séré (Joseph), Administrateur des Colonies, est nommé Juge Président du Tribunal de Première Instance de Djibouti par intérim, en remplacement de Mr. Eyquem nommé Juge de Paix à Nossi-Bc. à partir du jour du départ de ce .Magistrat de la Colonie.

Art. 2

Avant d'entrer en fonctions Mr. Séré prêter le serment prescrit par la loi.

Art. 3

Mr. Séré recevra, en cette qualité, un supplément de fonction égal au quart du traitement de l'emploi exercé par intérim.

Art.4

Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, et publié au Journal Officiel de la colonie

FILLON.